RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

" HOLDING LES 4 F "

Société à Responsabilité Limitée au capital de 1.595.000 €

Siège social : Rue Paul-Emile Victor - ZA La Borne

80136 RIVERY

478.969.272 R.C.S. Amiens

DECISIONS DES ASSOCIES DU 30 JUIN 2026

Les soussignés :

1/ - Monsieur Jean-Yves DUNE, propriétaire de Huit Mille Huit Cent Quarante Cinq parts, ci..... 8.845

2/ - Madame Francine DUNE, propriétaire de Sept Mille Cent Cinq parts, ci 7.105

TOTAL des parts..... 15.950

représentant l'intégralité des parts composant le capital social.

Il est tout d'abord rappelé ce qui suit :

- Que Monsieur Jean-Yves DUNE et Madame Francine SADOUTSY épouse DUNE se sont mariés à [redacted] (Somme) le [redacted] sous le régime de la communauté réduite aux acquêts, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union, lequel régime n'a pas été modifié depuis,

- Que la Société a été constituée à l'origine sous forme de Société Civile par acte sous seing privé en date du 1er Août 2004, enregistré à Recette principale d'Amiens Ouest le 1er Octobre 2004, Bordereau n°2004/1 217 Case n°6, par apport en nature, savoir :

Par Madame Francine SADOUSTY épouse DUNE :

- 249 parts sociales de la Société "FRANCE CARROSSERIE", Société à Responsabilité Limitée au capital de 409.800 €, dont le siège est à RIVERY (Somme) ZA La Borne – Rue Paul Emile Victor, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 414.120.587 R.C.S Amiens, pour un montant de 7.500 €,

- 104 parts sociales de la Société "AUTO PLUS", Société à Responsabilité Limitée au capital de 8.000 €, dont le siège est à RIVERY (Somme) ZA La Borne – Rue Paul Emile Victor, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 344.023.650 R.C.S Amiens, pour un montant de 63.000 €,
  Société radiée le 8 Septembre 2023,

[redacted]

FD JYD

- 7.974 actions de la Société "CARROSSERIE DUNE SA" (désormais CARROSSERIE DUNE), sous sa forme de Société Anonyme dont le capital était de 256.000 € et le siège à RIVERY (Somme) 50 rue Petit, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 393.255.401 R.C.S Amiens, pour un montant de 640.000 €,

Par Monsieur Jean-Yves DUNE :

- 249 parts sociales de la Société "FRANCE CARROSSERIE", Société à Responsabilité Limitée au capital de 409.800 €, dont le siège est à RIVERY (Somme) ZA La Borne – Rue Paul Emile Victor, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 414.120.587 R.C.S Amiens, pour un montant de 7.500 €,

- 394 parts sociales de la Société "AUTO PLUS", Société à Responsabilité Limitée au capital de 8.000 €, dont le siège est à RIVERY (Somme) ZA La Borne – Rue Paul Emile Victor, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 344.023.650 R.C.S Amiens, pour un montant de 237.000 €,
  Société radiée le 8 Septembre 2023,

- 7.974 actions de la Société "CARROSSERIE DUNE SA" (désormais CARROSSERIE DUNE), sous sa forme de Société Anonyme dont le capital était de 256.000 € et le siège à RIVERY (Somme) 50 rue Petit, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 393.255.401 R.C.S Amiens, pour un montant de 640.000 €,

- Que le capital est de 1.595.000 €, divisé en 15.590 parts de 100 € chacune, et est réparti comme suit depuis l'origine de la Société, savoir :

▪ Madame Francine SADOUSTY épouse DUNE, à concurrence de Sept Mille Cent Cinq parts sociales, portant les numéros 1 à 7.105, ci	7.105
▪ Monsieur Jean-Yves DUNE, à concurrence de Huit Mille Huit Cent Quarante Cinq parts sociales, portant les numéros 7.106 à 15.950, ci.....	8.845
TOTAL	15.950

Ceci rappelé, Monsieur Jean-Yves DUNE et Madame Francine SADOUSTY épouse DUNE déclarent que les apports en nature susvisés, faits à la constitution de la Société, dépendaient de la communauté de biens existant entre eux, et qu'en conséquence les 15.950 parts reçues en rémunération de ces apports constituent des biens communs.

Monsieur Jean-Yves DUNE déclare renoncer expressément et totalement à l'instant même à sa qualité d'associé pour les Huit Mille Huit Cent Quarante Quatre (8.844) parts sociales numérotées de 7.106 à 15.949 de la Société "HOLDING LES 4 F", au profit de son conjoint commun en biens Madame Francine SADOUSTY épouse DUNE.

Madame Francine SADOUSTY épouse DUNE déclare accepter l'attribution de la qualité d'associé pour les Huit Mille Huit Cent Quarante Quatre (8.844) parts sociales numérotées de 7.106 à 15.949 de la Société "HOLDING LES 4 F", provenant de son époux commun en biens.

[redacted]

En conséquence, les 15.950 parts de la Société " HOLDING LES 4 F" sont désormais réparties entre Monsieur Jean-Yves DUNE et Madame Francine SADOUSTY épouse DUNE ainsi qu'il suit :

▪ Madame Francine SADOUSTY épouse DUNE, à concurrence de Quinze Mille Neuf Cent Quarante Neuf parts sociales, portant les numéros 1 à 15.949, ci	15.949
▪ Monsieur Jean-Yves DUNE, à concurrence d'Une part sociale, portant le numéro 15.950, ci	1
TOTAL	15.950

En conséquence de ce qui précède, les Associés, conformément aux dispositions du Titre IV – Article XVII des statuts ont pris à l'unanimité les décisions suivantes, relatives :

- Au rapport du Gérant.
- A la modification de l'article VIII des statuts suite à l'attribution de 8.844 parts sociales de Monsieur Jean-Yves DUNE à Madame Francine SADOUSTY épouse DUNE.
- A la suppression du Titre VII "Dispositions finales" devenu sans objet.
- Aux Formalités – Publicités - Pouvoirs.

PREMIERE DECISION

Les Associés, compte tenu de l'attribution ce jour de Huit Mille Huit Cent Quarante Quatre (8.844) parts sociales numérotées de 7.106 à 15.949 à Madame Francine SADOUSTY épouse DUNE, décident de modifier l'article VIII des statuts qui aura désormais la rédaction suivante :

"ARTICLE VIII – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme d'Un Million Cinq Cent Quatre Vingt Quinze Mille Euros (1.595.000 €).

Il divisé en 15.950 parts sociales de Cent Euros (100 €) de valeur nominale chacune, intégralement libérées, numérotées de 1 à 15.950 et réparties comme suit :

▪ *Madame Francine SADOUSTY épouse DUNE, à concurrence de Quinze Mille Neuf Cent Quarante Neuf parts sociales, portant les numéros 1 à 15.949, ci .....*	*15.949*
▪ *Monsieur Jean-Yves DUNE, à concurrence d'Une part sociale, portant le numéro 15.950, ci .....*	*1*
TOTAL égale au nombre de parts formant le capital social ...	*15.950"*

Le reste de l'article sans changement.

FD JYD

DEUXIEME DECISION

Les Associés décident de supprimer le Titre VII "DISPOSITIONS FINALES" des statuts devenus sans objet du fait de l'Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés.

TROISIEME DECISION

Les Associés confèrent tous pouvoirs et autorisations nécessaires au porteur d'un extrait ou copie certifiée conforme du présent procès-verbal, en vue de l'accomplissement de toutes formalités de publicité légale.

Monsieur Jean-Yves DUNE	[redacted]
Madame Francine SADOUSTY épouse DUNE	[redacted]

[redacted]